

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-5101

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 3

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« s'applique à compter de la date prévue au III de l'article [XX] »

les mots :

« entre en vigueur à la date prévue au III de l'article 16 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.